



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 115093

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur le projet commun, émanant de diverses associations, visant à la création d'une « journée nationale du souvenir », qui serait célébrée chaque année le 11 novembre. Ce projet entend reprendre l'une des conclusions du rapport établi en 2008 par la « commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques », présidée par l'historien André Kaspi. En effet, pour "combattre l'inflation commémorative », la commission préconisait de ramener les commémorations nationales à trois dates: le 11 novembre pour honorer « les morts pour la France du passé, du présent et de l'avenir », le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie et le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française. Alors que de nombreuses associations se mobilisent aujourd'hui en faveur d'une « journée nationale du souvenir » qui permettrait d'honorer partout en France, le 11 novembre, la mémoire de tous les morts au combat, plusieurs associations d'anciens combattants dénoncent cette démarche avec force. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a créé en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi. Cette commission a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. C'est également au nom de ce même devoir de mémoire que le ministre de la défense et des anciens combattants s'est exprimé, le 5 juin 2011, en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 Novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les morts pour la France de tous les conflits.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115093

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7957

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9825